Compte rendu de la séance du vendredi 07 avril 2023

Secrétaire(s) de la séance:
Odile DAUPHIN

Ordre du jour:

1 AFFAIRES FINANCIERES
1.1 - Vote taux imposition 2023
1.2 - Attribution subventions 2023
1.3 - Redevance Assainissement
1.4 - Mise à disposition personnel (technique et administratif) assainissement
1.5 - Vote des budgets 2023

2 - SAISON ESTIVALE
2.1 - Vente d'herbe au Plan d'Eau
2.2 - Recrutement BNSSA

3 - QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Vote Taux d'imposition 2023 (2023_04_001)

M. le Maire informe le conseil que les services fiscaux ont notifié à la commune les produits prévisionnels attendus et les taux d'imposition de référence pour 2023 (état 1259 en pièce jointe)
TFB : 40.13 %
TFNB : 69.26 %
TH : 12.45 %
pour un produit total de **457 403.00 €**

Sur proposition de M. le Maire, qui ne souhaite pas, cette année, augmenter ces taux, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien de ces taux, à savoir :
TFB : 40.13 %
TFNB : 69.26 %
TH : 12.45 %
pour un produit total de **457 403.00 €**

Attribution subventions 2023 / Associations (2023_04_002)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'attribution de subventions aux associations locales , au titre de l'année 2023, telles que mentionnées dans le tableau ci-après

Association	Rappel subvention allouée en 2022	Montant sollicité en 2023	Propositions 2023
LA TOUR KARATE GYM (Philippe MADEUF)	800€	1 500 €	700 €
APE	300€	10 € par enfants	420 €

(Emilie SOUCHON)		Tourais 420 €	
TENNIS DE TABLE (Mathias DEBEL)	400€	500.00 €	400 €
LA GENTIANE (Micheline MENU)	100€		100 €
SANCY ARTENSE FOOT (Geoffrey BOYER)	500€	500.00 €	500 €
SANCY ARTENSE BADMINTON (Cindy DUFOSSE)	400€	400.00 €	200 €
JSP (Capitaine Christian ANDRAUD)	400€	400.00 €	400 €
ANIMATION CANTONALE (Paulette SEPCHAT)	150€		0 €
SOCIETE DE CHASSE	0		/
COLLEGE SANCY ARTENSE	200 €		/
Sancy Artense Pétanque (POURRAT)	1 000 €	2 500€	900 €
COMMERCANTS (Laetittia CHALAPHY)	500 €		500 €
LA TOUR ANIMATION (Olivier ANDRE)	500 €	1 000 €	500 €
FOYER DES JEUNES (Romain FEREYROLLES)	/	4 000.00 €	900 €
AMICALE CLOS BOULISTE (Franck SAVIGNAT)		500.00 €	Hébergement
Amicale Sapeurs-Pompiers (BOURBON Morgan)		1 500.00 €	400 €

Echanges Amitiés et rencontres (Jean-Pierre MARION)		**1 000.00 €**	**400 €**
Association Cirkatour (Camille THOMAS)		**800.00 €**	**200 €**
TOTAL	**4 200€**		**6 520 €**

Redevance Assainissement (2023_04_003)

M. le Maire rappelle les tarifs pratiqués des redevances instaurées, au titre de l'assainissement collectif pour les
abonnés du bourg de La Tour et pour certains abonnés du village de Saint-Pardoux :
- 2.00 € par m3 d'eau consommée
- 20.00 € au titre du forfait pour tous les abonnés
- une redevance forfaitaire sur la base de 50 m3 par foyer et par an en cas d'absence de relevé de consommation d'eau

M. le Maire souhaite que le conseil se positionne sur une augmentation à venir, à compter du 01.01.2024, cette mesure ne se justifiant pas pour l'exercice 2023, les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe.
En revanche, M. le Maire rappelle que des travaux conséquents ont été réalisés en 2022 (rte de Tauves) et d'autres devraient se réaliser en 2024 (rue du commerce), c'est pourquoi il faut envisager une augmentation l'année prochaine.
M. le Maire propose de fixer ce tarif sur la base de 2.30 € /m3 d'eau consommée, le forfait étant maintenu.

Après délibération, le conseil municipal valide ce nouveau tarif, à compter du 01.01.2024
- 2.30 € par m3 d'eau consommée

et rappelle que les autres tarifs sont maintenus.

Mise à disposition personnel (technique et administratif) au service assainissement (2023_04_004)

Depuis 2019, suite à la mise en service de la nouvelle Station d'Epuration, un personnel du service technique de la commune a été affecté à l'entretien et à la surveillance de cet équipement sur la base de 7.5 h par semaine.
Il convient, en conséquence, de signer une convention de mise à disposition de personnel entre la commune de LA TOUR D'AUVERGNE et le service assainissement (budget annexe) qui sera représenté par M. Patrick MEYNIE, 1er adjoint.

Il en va de même pour le personnel administratif qui se voit confier les tâches administratives liées à ce budget annexe telles que :
(Elaboration du budget – Suivi des dossiers de demande de subvention – suivi de la comptabilité –confection de la facturation).
Ces prestations ont été évaluées à la somme globale de 1 700.00 €.
Cette année, pour la première fois, M. le Maire propose de signer, également, une convention de mise à disposition de personnel entre la commune de LA TOUR D'AUVERGNE et le service assainissement (budget annexe) qui sera représenté par M. Patrick MEYNIE, 1er adjoint.

La mairie de La Tour émettra à la fin de l'année civile un titre de recettes à l'encontre du service assainissement concernant les heures dédiées à la station d'épuration pour le service technique et les heures dédiées au service administratif.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver cette convention pour l'année 2023 et autoriser les 2 parties à les signer, telles que jointes en annexe

Vente d'herbe au plan d'eau - Saison 2023 (2023_04_005)

M. le Maire rappelle que, comme chaque année, une consultation sera lancée pour lancer un appel à candidatures pour la récolte d'herbe sur la plage du plan d'eau pour l'année 2023. Suite à cette candidature, la commission d'appel d'offres, chargée de l'ouverture des plis, se réunira pour retenir une candidature la plus intéressante.

Dans ce cadre, une convention d'usage sera signée entre les deux parties.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Recrutement BNSSA - Eté 2023 (2023_04_006)

M. le Maire rappelle la délibération en date du 22.10.2022 concernant la formation BNSSA proposée à un jeune de la commune prise en charge par la commune avec en contrepartie un engagement de celui-ci de 2 ans pour assurer la surveillance de la baignade au plan d'eau de La Tour les 2 prochaines années (2023.2024).

Depuis, et dans l'hypothèse où ce jeune ne serait pas reçu à son examen, et suite à la demande d'un autre candidat, celui-ci titulaire du BNSSA, M. le Maire propose de créer 2 postes pour accroissement temporaire d'activité du 10.04.2023 au 27.08.2023 sur la base de 12 heures hebdomadaires pour l'un et 30 heures hebdomadaires pour l'autre pour un poste de surveillant de baignade avec un indice de rémunération de IB 401 et IM 363

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la création de ces 2 postes pour accroissement temporaire d'activité et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Mise en place activité équestre au lieudit "Chambourguet" (2023_04_007)

Dans le cadre du développement du site de Chambourguet, M. le Maire rappelle les délibérations prises le 22 octobre 2022 et le 21 janvier 2023 concernant le souhait d'un couple d'installer une activité équestre sur ce site.

* Faisant suite à la rencontre entre les agriculteurs représentant le Syndicat des estives et le porteur de projets en date du 16.03.2023
* Considérant l'analyse juridique produite par le cabinet TEILLOT et Associés
* sur les principes évoqués et pour un usage "équilibré" des terres entre agriculteurs installés et porteurs de projet, selon les conditions suivantes :
- location foncière de 15 hectares et mise à disposition de 2 bâtiments par bail emphytéotique de 10 ans renouvelable sur une période de 20 ans moyennant un loyer annuel de 2 500 €/an pour les 10 premières années (révisable par la suite)

Après délibération, sur la base de 1 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre attache auprès du notaire ALLARD pour rédiger les actes correspondants et signer tous documents utiles pour faire aboutir ce projet dès l'été 2023"

Demande emplacement food truck (2023_04_008)

M. le Maire rappelle la délibération prise le 16 septembre 2022 autorisant M. Allan TRESSARD domicilié à PICHERANDE (63) à stationner, les samedis soirs, son camion pour la vente d'empanadas à emporter moyennant une location semestrielle de 125 € pour 6 mois, du 24 septembre 2022 au 24 mars 2023.
Suite à la demande de M. TRESSARD, M. le Maire propose de renouveler cette autorisation du 1er avril 2023 au 30 septembre 2023 moyennant une location semestrielle de 125.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire autorisant M. Allan TRESSARD à stationner son camion pour des empanadas à emporter. Cette autorisation est consentie moyennant une location semestrielle de 125.00 €, à compter du 1er avril 2023 au 30 septembre 20232.

Le Maire,	**Le secrétaire de séance**
Yannick TOURNADRE	**Odile DAUPHIN**